République Française
Département Nord
Commune de Bauvin

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Juin 2017

L' an 2017 et le 26 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Maire

Présents : M. LEBARGY Louis-Pascal, Maire, Mme VERRIER Carole, M. JOPS Bernard, Mme POTTIÉ Colette, M. BERNARD Alain, M. LENOIR Jean-Marie, Mme LEBARGY Nicole, M. RICHARD Didier, Mme CORE Muriel, M. TOUCHI Nordine, M. FOURMAUX Pierre, M. MASTAIN Bernard, M. RANDOUR Alain, M. SAUVAGE Jean-Pierre, M. EDOUIN Daniel, M. COUTTE Laurent, Mme HANON Christelle, Mme FLINOIS Valérie, Mme BEAUVOIS Angeline, Mme PENNEQUIN Maryline, Mme NITCHEU TCHEUMO Laetitia

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RICHARD André à M. LEBARGY Louis-Pascal, Mme COASNE Valérie à M. COUTTE Laurent

Absent(s) : Mme EVRARD Malory, Mme DEMEURE Christine, Melle CAPON Louise

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 26
- Présents : 21

Date de la convocation : 20/06/2017
Date d'affichage : 21/06/2017

Acte rendu executoire
après dépôt en
le : 28/06/2017

et publication ou notification
du : 30/06/2017

A été nommée secrétaire : Mme Carole VERRIER

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à noter sur le dernier compte-rendu ?
Aucune remarque n'est formulée.

Objet des délibérations

Subventions aux Associations
Demande de créance éteinte
Garantie d'emprunt - SIA HABITAT
Fonds de concours - Travaux voirie rue Etienne Dolet prolongée
Rétrocession de la parcelle A 1957 (sentier de la gare)
Organisation de la semaine scolaire 2017/2018
Recensement 2018 - Recrutement d'un coordonnateur
SIAEP - Rapport d'activité 2016
Mise à la réforme de matériel informatique
Jury d'assise 2018

réf : 2017_23

Subventions aux Associations 2017

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter le montant des subventions aux associations qui se répartissent comme suit :

	2015	2016	2017
Divers			
Amicale du Personnel	8300 €	9 000 €	9 000 €
« Handodièse » EPDSAE	206 €	206 €	206 €
C.A.T.M.	200 €	200 €	200 €
Médaillés du travail	300 €	300 €	300 €
Institut Pasteur	30 €	30 €	30 €
Institut Malecot	60 €	60 €	60 €
Sous total	**9 096 €**	**9 796 €**	**9 796 €**
Scolaire et jeunesse			
Camps et Colonies*	0 €	0 €	200 €
EEDF Bauvin « Nelson Mandela »	400 €	400 €	0 €
Parents d'élèves			505 €
Parents d'élèves du collège	1 548 €	1 548 €	1 548 €
F.S.E du collège	927 €	927 €	927 €
Sous total	**2 875 €**	**2 875 €**	**3 178 €**
Social			
Restos du Cœur	420 €	420 €	420 €
A.D.M.R.	420 €	420 €	420 €
Espace Amitié	420 €	420 €	420 €
Part Age de la Haute Deûle	200 €	200 €	200 €
Piccoti	15 054 €	15 054 €	15 054 €
Centre polyvalent du Nord-Pas-de-Calais*			200 €
Association gestionnaire MARPA	0 €	0 €	0 €
Sous total	**16 514 €**	**16 514 €**	**16 714 €**
Nature			
Tanche Bauvinoise	**603 €**	603 €	603 €
Chasse	**268 €**	268 €	268 €
Société de chasse Bauvinoise St Hubert*			200 €
Société Colombophile	**268 €**	268 €	268 €
Amicale de pêche		200 €	200 €
1139 €	**1 139 €**	**1 339 €**	**1 539 €**
Protection Prévention			
Donneurs de sang	455 €	455 €	455 €
Sous total	455 €	455 €	455 €
Animations Activités			
La Belle Epoque	350 €	350 €	350 €
Rencontres Gourmandes et Créatives	380 €	380 €	380 €
Club féminin	612 €	612 €	612 €
Les Toudiprets	250 €	250 €	380 €
Sous total	**1 592 €**	**1 592 €**	**1 722 €**
Animation de quartiers			
Association. 3 résidences	652 €	250 €	250 €
Fer & Pic Asso	500 €	500 €	500 €
Sous total	**1 152 €**	**750 €**	750 €

Culture			
O.M.C.	8 500 €	8 500 €	8 500 €
OMC Subvention exceptionnelle		789.90	0 e
Espace culturel	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Ecole de Musique	7 687 €	7 687 €	7 687 €
Harmonie Ouvrière Municipale	3 785 €	3 785 €	3 785 €
Danse classique	4 265 €	4 265 €	4 265 €
Filles du Mercredi	1 640 €	1 640 €	1 640 €
So Dance	750 €	1 640 €	1 640 €
Au tour de la guitare	300 €	500 €	500 €
Ameno	200 €	500 €	500 €
La P'tite graine	200 €	500 €	500 €
Sous total	**29 827 €**	**31 306.90 €**	**30 517 €**
Sports			
O.M.S.	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Gym entretien volontaire	432 €	432 €	432 €
Gym féminine (Cap Forme)	432 €	432 €	432 €
Tennis	1 181 €	700 €	1 180 €
Tennis de table	767 €	767 €	767 €
Javelot	773 €	773 €	773 €
Judo	3 200 €	3 200 €	3 200 €
Hand Ball	3 625 €	3 625 €	3 625 €
Basket Ball	3 625 €	3 625 €	3 625 €
Basket subvention exceptionnelle			400 €
Volley-ball	1 706 €	1 706 €	1 706 €
Cyclotourisme	832 €	832 €	832 €
Club des Supporters	750 €	750 €	750 €
Football	4 162 €	4 162 €	4 162 €
Ecole de football	7 465 €	7 465 €	7 465 €
Boule Bauvinoise	0 €	0 €	0 €
Yoga Bien Etre	313 €	313 €	313 €
Les Pieds Verts	253 €	253 €	253 €
Asso Passion	200 €	820 €	820 €
Sous total	**38 416 €**	**38 035 €**	**39 235 €**
Total subventions ordinaires	**100 916 €**	**102 593.00 €**	**103 908 €**
Fonds Initiative et Création	**4 084 €**	**1 617.10 €**	**692 €**
Montant des subventions exceptionnelles voté au Budget Primitif	**500 €**	**789.90 €**	**400 €**
Montant des subventions ordinaires voté au Budget Primitif	**105 000 €**	**105 000 €**	**105 000 €**

Monsieur le Maire rappelle que le versement des subventions est conditionné à la production du bilan financier et moral.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter chapitre par chapitre car certains conseillers font partie des associations subventionnées et ne peuvent de ce fait participer au vote.

Chapitre « divers »	22 voix	1 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « scolaire et jeunesse »	23 voix	0 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « social »	22 voix	1 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « nature »	22 voix	1 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « protection/prévention»	23 voix	0 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « animation »	22 voix	1 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « animation de quartier»	23 voix	0 conseiller ne participant pas au vote
Chapitre « culture »	20 voix	3 conseillers ne participant pas au vote
Chapitre « sport »	20 voix	3 conseillers ne participant pas au vote

Le Conseil s'est ainsi prononcé sur l'octroi des subventions aux associations mentionnées ci-dessus

réf : 2017_24

DEMANDE DE CREANCE ETEINTE

Monsieur le Maire expose que madame la Comptable du Trésor d'ANNOEULLIN l'informe qu'une famille a fait l'objet d'une procédure de surendettement avec effacement de la dette par jugement rendu par le Tribunal d'Instance de LILLE en date du15 mai 2017.

Il s'agit de créances éteintes qui concernent :
- Impayés de cantine pour un total de 103.78 €

Monsieur le maire demande d'accepter cette demande de créance éteinte.

Consultés sur cette affaire, les membres du Conseil Municipal, par xxxx voix, acceptent cette demande de créance éteinte.

réf : 2017_25

GARANTIE D'EMPRUNT SIA HABITAT

La mairie de Bauvin accorde sa garantie solidaire à SIA HABITAT pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 103 796.66 € à contracter auprès du Crédit foncier de France.
Ce prêt est destiné à refinancer le prêt PLS n° 3 573 547.

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :
- Montant : 103 798.66 € (cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit mille euros et soixante six centimes)
- Projet de départ du prêt : 13/04/2017
- Date de 1ere échéance : 30/04/2017
- Date de dernière échéance du prêt : 30/04/2038
- Amortissement du capital : progressif
- Périodicité des échéances : annuelle
- Base de calcul des intérêts : 30/360

L'Assemblée après avoir délibéré,
Se prononce à l'unanimité pour la renégociation de la garantie d'emprunt,
prêt destiné à refinancer le prêt P¨LS n° 3 573 547

réf : 2017_26

Fonds de concours - travaux de voirie

- rue Etienne Dolet prolongée

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer les opérations relatives à d'importants travaux de voirie sur le territoire communautaire, l'EPCI peut avoir recours au fonds de concours qui serait versé par la commune concernée par ces travaux. La pratique des fonds de concours prévue aux articles L 5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Ces articles ont été modifiés par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'objet de la présente convention porte sur le versement de la commune de Bauvin au profit de la Communauté de Commune de la Haute Deûle, d'un fonds de concours pour la réalisation des travaux de réfection de voirie et d'éclairage public de la rue Etienne Dolet prolongée à Bauvin.

Le montant du fonds de concours sera versé au terme de la réalisation des travaux et au vu du décompte général et définitif. Il représentera 10 % du montant HT des travaux hors subvention et fera l'objet d'un titre de recettes à l'encontre de la Commune de Bauvin.

La délibération a été adoptée en conseil communautaire le 8 juin 2017.

Le fonds de concours donne lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et de la commune de Bauvin.

Aussi Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le fonds de concours.

Après avoir entendu l'exposé

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le fonds de concours pour la réalisation des travaux de voirie rue Etienne Dolet prolongée à BAUVIN.

réf : 2017_27

Rétrocession d'une parcelle A 1957 (sentier de la gare)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le propriétaire domicilié 20 sentier de la gare a demandé à acquérir le terrain cadastré A 1957, d'une contenance de 89 m², se trouvant devant son habitation.

Après demande d'estimation des domaines, la valeur vénale de ce bien est estimée à 4 000 € avec une marge de négociation de 10 % pouvant être accordée, il appartient à la municipalité de négocier au mieux de ses intérêts.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de vente de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide, à l'unanimité, de céder ce bien au prix de 600 €
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette rétrocession qui sera confiée à Maître LEMOINE notaire à Vermand (Aisne).

réf : 2017_28

Organisation de la semaine scolaire 2017 / 2018

Monsieur le Maire expose que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel MACRON, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme de 4 jours d'école pour les communes qui le souhaitent,

Considérant qu'une consultation a été menée auprès des parents d'élèves et des enseignants de la Commune de Bauvin, et qu'il en résulte que 70 % des personnes interrogées souhaitent un retour à la semaine de 4 jours de classe,

Considérant que les Conseils d'école de chaque établissement se sont prononcés pour le retour de la semaine de 4 jours,

Considérant que l'A P E se prononce pour le retour de la semaine à 4 jours,

Considérant que les activités périscolaires seraient néanmoins maintenues pendant les accueils de loisirs,

Considérant qu'une dérogation devra être déposée auprès des Services Académiques du Nord,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal se prononce de manière unanime pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

réf : 2017_29

Recensement de la population 2018
Nomination d'un coordinateur communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation faite à la commune d'opérer le recensement de la population entre le 18 janvier et le 17 février 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V
Vu le décret 2003.485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population
Vu le décret 2003.561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Monsieur le Maire, propose à cet effet, que Mme Emilie CAMBIER, adjoint administratif, stagiaire, assure en plus de ses fonctions habituelles à raison de 15 h 00 par semaine afin d'assurer les fonctions de coordonnateur. Cet agent bénéficiera du régime indemnitaire et recevra une indemnité (17.00 € en 2013) pour chaque séance de formation.

Un arrêté du Maire précisera les obligations du coordinateur qu'il aura désigné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à
- Désigner Mme Emilie CAMBIER, adjoint administratif, stagiaire à temps non complet en qualité de coordinateur d'enquête, chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

- Le coordonnateur bénéficiera du régime indemnitaire.
- Le coordonnateur d'enquête recevra une indemnité pour chaque séance de formation.

réf : 2017_30

S I A E P
Rapport annuel d'activité 2016

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L 52.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du S I A E P Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement public pour l'année 2016.

Il propose par conséquent au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport transmis.

Le Conseil Municipal après délibération,
- Adopte à l'unanimité le rapport présenté

réf : 2017_31

Mise à la réforme de véhicules et de matériels

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à la réforme de matériels dont l'état de vétusté ne permet plus leur utilisation.

Matériels radiés de l'inventaire pour destruction:

Type de véhicules et de matériels	N° d'immatriculation	Affectation
Imprimante Epson Stylus DX 4450	K25V 382389	Service administratif
Imprimante Epson Stylus color 860	BX5 7019409	Service Administratif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité l'exposé qui précède
- Décide la mise à la réforme des matériels visés ci-dessus et éventuellement la cession gratuite des biens réformés.

réf : 2017_32

Tirage au sort
du jury criminel pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il lui appartient de désigner 12 personnes de plus de 23 ans figurants sur la liste électorale pour la liste préparatoire des jurés dans les communes des ressorts des cours d'appel susceptibles d'être désignées pour exercer les fonctions de jurés au cours l'année 2018.

Il rappelle que conformément aux dispositions du Code de Procédure pénale, la liste préparatoire s'établit par tirage au sort publiquement à partir de la liste électorale.

Monsieur le Maire en vue de dresser la liste préparatoire, tire au sort à partir de la liste électorale un nombre de nom triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 10 avril 2013 soit les 12 noms ci-après :

N° ordre	Noms Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile
195	CLAISSE Colette MESSEMAN			
168	COURMONT Martine			

241	DELOFFRE Marc			
372	DRUELLE Nicolas			
341	DUPONT Anne-Marie LESIEU			
479	FONTAINE Christophe			
803	MACIAK Hubert			
607	**N'GUYEN Catherine**			
1106	STEVENS Fabienne SALANGRE			
960	TANCREZ Julien			
1115	TARTAR Véronique LAMANT			
974	VAN STEENLANT Claude			

En mairie, le 28/06/2017
Le Maire
Louis-Pascal LEBARGY